



## Déclaration préalable intersyndicale au CSA académique du 8 février 2024 académie de Rennes

M. le Recteur, Mesdames, Messieurs,

Il y a une semaine, le 1<sup>er</sup> février, une majorité de collègues se sont mis en grève à l'appel de nos organisations syndicales. Dans l'académie, la mobilisation a été particulièrement suivie dans les collèges dépassant par endroits les 70 à 80% de grévistes.

Aux mots d'ordres concernant les salaires et les conditions de travail, se sont ajoutés le rejet des annonces du « *choc des savoirs* » qui dessine une vision de l'école passéiste et rétrograde allant à l'encontre de l'intérêt des élèves et des personnels. Cet ensemble de mesures est une redoutable remise en cause de la liberté professionnelle des enseignants qui pose les bases d'une école du tri social à l'image des classes de niveaux qui vont contribuer à assigner les élèves à leurs positions sociales et scolaires, mais aussi exclure des classes les élèves en situation de handicap ou les élèves allophones.

Ces mesures sont mises en œuvre dans l'académie dans un contexte de diminution des moyens qui conduit à des arbitrages intenable dans les établissements, au détriment des élèves et des collègues.

M. le Recteur, nous ne trierons pas nos élèves.

Nous sommes à un point de bascule pour l'Ecole publique. Et notre académie, confrontée à la concurrence faussée d'un réseau privé confessionnel qui n'est pas tenu de respecter les obligations communes, est en première ligne pour mesurer les effets de la ségrégation sociale.

Il est nécessaire de revenir sur les suppressions de postes et de classes, d'abandonner les mesures « choc des savoirs » et la réforme de la voie professionnelle.

Le service public doit avoir les moyens de fonctionner avec des personnels revalorisés, une progression de carrière garantie à rebours des principes que nous examinons aujourd'hui dans les LDG pour l'accès à la classe exceptionnelle. Reniant ses engagements du printemps, le ministère a décidé de faire basculer les promotions de fin de carrière dans un régime d'opacité et de subjectivité qui ouvre la porte aux pires dérives managériales. Cette logique libérale d'individualisation, qui est aussi celle du « *pacte enseignant* », ne correspond ni aux attentes des personnels ni aux besoins du service. Elle doit être abandonnée ainsi que le Pacte lui-même. Nous rappelons notre exigence d'une augmentation réelle et significative des salaires en particulier par une augmentation significative du point d'indice pour tous les personnels.

M. le Recteur, la colère des personnels est grande. Le premier ministre, s'il ne prenait pas la mesure de la gravité de la situation en y apportant des réponses immédiates, porterait une immense responsabilité dans l'aggravation de la crise que traversent l'école publique et ses personnels.